

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....023/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/004/AN
DU 18 JANVIER 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/004/AN du 18 janvier 2016, portant autorisation de ratification de la Convention de financement AFD N°CGN117801 W signée le 03 août 2015 entre le Gouvernement de la République de Guinée et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Fonds Commun pour l'Education de Base » (FOCEB).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ..20 JAN. 2016.....


Prof. ALPHA CONDE